



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 janvier à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 5 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Rachid TEMAL, Alexandre PUEYO, Malika YEBDRI, Gilles LE CAM

Absents excusés : Edwina ETORE-MANIKA, France-Lise VALIER, Hervé FLORCZAK, Sylvie COUCHOT, Cécilia TOUNGSI-SIMO

DELIBERATION 2023- 007

Objet : **Mise à jour du règlement interne de l'achat public du SMEAG pour les contrats de la commande publique en procédures adaptées (MAPA) de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 relative au code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif au code de la commande publique,

Vu le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances,

Vu le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant modification du code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021-015 du 31 mai 2021 approuvant le règlement interne de l'achat public du SMEAG de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise,

Considérant l'évolution des nouveaux seuils européens au 1^{er} janvier 2022 qui nécessite une mise à jour dudit règlement,

Considérant le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant modification du code de la commande publique,

Le comité syndical,

Sur la proposition et le rapport présentés du Président Monsieur Thibault HUMBERT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement interne de l'achat public, annexé à la présente délibération.

Le Président

Thibault HUMBERT

